

L'an deux mil dix-sept, le Mardi cinq septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

**Etaient présents :** Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Dominique JANIN, Rémi RUINET : Adjoint ; Françoise CLERC, Nicole DARMIGNY, Laëtitia DE CARVALHO, Magali LEGOUHY-FABRE Sébastien MANLAY, Carole VALROFF

**Absents excusés :** Gérard GACHET pouvoir à Françoise CLERC  
Christophe CHAGNEUX pouvoir à Didier VOYE  
Jean-Michel BRIÉ pouvoir à Gérard TRMOULET  
Laëtitia POTIER pouvoir à Magali LEGOUHY-FABRE  
Sylvie THIBERT

**Convocation adressée le :** 30 Août 2017

**Secrétaire de séance :** Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Didier VOYE, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le Conseil Municipal du 04 juillet 2017, le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu.

### **32/2017 : taux d'amortissement**

Monsieur Didier VOYE explique au conseil municipal que suite aux différents travaux (RD116 et Abri bus) qui ont été effectués de l'année 2016, il est nécessaire de prendre une délibération concernant la durée d'amortissement comme le préconise l'instruction comptable M14 pour les comptes suivants :

L'instruction Comptable M 14 précise que les dépenses exposées par les communes s'établissent comme suit :

Compte 204132 Subventions d'équipement versées département  
Bâtiments et installations : amortissement sur 3 ans

Compte 204172: Subventions d'équipement versées Autres établissements publics locaux  
Bâtiments et installations : amortissement sur 5ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les durées d'amortissement proposées.

### **33/2017 Travaux cimetière columbarium et caves urnes.**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre une délibération pour les travaux du cimetière concernant la réalisation de deux monuments de columbarium et la mise en place de caves urnes. Il est à noter que de plus en plus d'administrés expriment le désir de se faire incinérer. A ce jour nous ne disposons plus que d'une place de columbarium et de deux places de caves urnes. De ce fait les travaux envisagés deviennent urgents. Après avoir consulté plusieurs devis celui de la société Giraudet apparait le plus opportun ces travaux s'élèveront à 16 0000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acceptation des travaux du cimetière.

### **34/2017 : Décisions Modificatives N° 2 /2017**

M. Didier VOYE demande au conseil municipal de bien vouloir acter une décision modificative budgétaire suite à l'approbation des durées d'amortissement des comptes 204132 et 204172. En effet il est nécessaire d'effectuer cette décision pour pouvoir passer les écritures d'amortissement.

2804172 : Amortissement autres établissement bâtiments et installation : + 2 110.00€

2804132 : Amortissement Bâtiments et installations : + 725.00€

2804133 : Amortissement Projet d'infrastructures d'intérêt national : + 2 750.00€

28051 : Amortissement concessions et droits similaires : - 5 585.00€

### **Décision Modificative N°3 /2017**

Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative concernant les travaux du cimetière pour la réalisation de deux monuments columbarium et la mise en place de caves urnes.

2151 Réseaux de voiries : - 5 000.00€  
2116 Cimetière : + 5 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives N°02/2017 et N°03/2017

### **35/2017 : Subvention année 2016 Ecole élémentaire et maternelle :**

M. Didier VOYE explique au conseil municipal que lors du vote de la délibération N°22/2016 du 05 avril 2016 le montant des subventions pour les écoles élémentaire et maternelle a été omis. Ce montant était bien inscrit au budget. Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir verser ces montants reportés dans le budget 2017.

- aux caisses des écoles élémentaire et maternelle, pour la somme de 2 090.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions de l'année 2016 aux écoles élémentaire et maternelle.

### **36/2017 : ORVITIS Prêt**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune s'était portée garante pour 2 prêts en 2002, pour la société ORVITIS (OPHLM).

**Article N°1 :** La commune d'Aiserey a accordé à ORVITIS sa garantie sur les prêts suivants :

<b>N° Contrat</b>	<b>Prêteur</b>	<b>Année Réalisation</b>	<b>Capital</b>	<b>Dernière échéance</b>	<b>Total</b>
1003240	CDC caisse des dépôts et consignation	2002	485 550.12€	01.04.2034	293 624.90€

**Article N°2 :** Afin de réduire le risque de taux, ORVITIS souhaite racheter ces prêts par anticipation et leur substituer des prêts à taux fixe. Le capital emprunté sera égale au restant dû sur l'ancien prêt.

**Article N°3 :** La commune d'Aiserey donne son accord de principe à ORVITIS pour réaliser ce réaménagement de dette et à accorder par la suite sa garantie aux nouveaux prêts, réaliser aux conditions énoncées à l'article N°2, à savoir à taux fixe et à capital égal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'accord de principe pour l'octroi d'une garantie d'emprunt à taux fixe.

### **N°37/2017 : Travaux Eclairage public**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public (Tranche N°1), il est nécessaire de procéder à la remise aux normes des poteaux, et de l'éclairage correspondant. Le SICECO procédera au remplacement de 48 candélabres. Ces nouveaux poteaux à éclairage Led seront exécutés dans les rues où l'éclairage est le plus dégradé et le plus consommateur d'énergie. Ces nouveaux poteaux seront implantés dans les rues :

- Des Bleuets
- Des Mimosas
- Des Violettes
- Des Cyprès
- Des Tourterelles
- Des Roses
- Des Cyclamens
- Des Myosotis et des Souhaits

Le devis estimatif de cette rénovation s'élève à 48 131.20 €. Avec l'aide du SICECO le montant restant à la charge de la commune s'élèvera à 24 386.40 €.

Ce financement sera effectué par fonds de concours et application de l'article L5212-26 du code général des collectivités territoriales.

Ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux de l'éclairage public par la SICECO et accepte de financer par fonds de concours la contribution de cet organisme.

### **N°38/2017 : Téléphonie : Désignation nominative d'un avocat**

Dans l'affaire qui oppose la commune à la société de téléphonie UNITED TELECOM, un recours contre cette société a été demandé. Cette société a mis en place des nouveaux contrats avec box pro et nouveaux numéros d'attribution supplémentaires mais qui se révèlent non nécessaires. Il faut aussi mentionner que les appareils téléphoniques ont été changés par des téléphones identiques et qui ne sont pas récents.

Le maire, conformément à la délégation permanente qui lui a été attribuée en 2014, par le conseil municipal peut ester en justice.

Afin de clarifier cette injonction, il est nécessaire de désigner nominativement le nom de l'avocat, chargé de représenter les intérêts de la commune devant le Tribunal de Dijon. Il s'agit de Maître Eric RUTHER, Avocat à la Cour, spécialisé dans des affaires de consommations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Maître Éric RUTHER pour défendre les intérêts de la commune.

### **N°39/2017 : Divertissements de fin d'année.**

Dans le cadre des prestations des divertissements ludiques de fin d'année, le Maire informe le conseil municipal que deux spectacles seront organisés en faveur de nos aînés et des enfants de la commune.

Le spectacle dédié à nos aînés aura lieu le 16 décembre 2017 et sera animé d'une comédie musicale EVENTIS pour un montant de 600 €.

Le spectacle dédié aux enfants aura lieu le samedi 23 décembre 2017 par la compagnie Jarnicot animation JARNIBLEU pour un montant de 800 €.

Compte tenu du montant de ces prestations la somme de 1400.00 € sera réglée par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le paiement de ces prestations.

### **Questions diverses :**

- Rythmes scolaires : Maintien du personnel périscolaire de la Communauté de Communes de la Plaine dijonnaise pour la période 2017-2018. Maintien de la semaine des 4 jours et demi. Les communes seront prochainement interrogées sur leur désidérata pour la rentrée 2018 (semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi)
- Désenvasement de l'Oucherotte : Une réunion de présentation de la phase 1 du projet s'est tenue le Jeudi 17 août 2017, explications fournies par le cabinet ARTELIA, prochaine réunion le vendredi 27 octobre 2017.
- Rapport annuel du Syndicat de la Racle : Ce rapport est mis à disposition des administrés en mairie.
- Remerciements du Souvenir Français : Reçu un courrier de remerciements de la part du Souvenir Français pour la subvention de 110 € votée lors du budget.
- Ouverture dominicale ATAC : Conformément à la loi, possibilité d'ouverture des magasins 12 dimanches par an, deux dates ont été choisies par le magasin ATAC, le 23 et le 30 Décembre 2017.
- Cyclisme : Déplacement à vélo, du club l'ASL d'Aiserey pour le village de Moscazzano en Italie, départ le lundi 04 septembre, avec une arrivée le vendredi 08 septembre 2017, pour soutenir la recherche contre la maladie de Parkinson.
- La Vouge au cœur : Représentation de la chorale la Vouge au Cœur le samedi 21 Octobre 2017 à 20H00 salle polyvalente d'Aiserey, pour soutenir la recherche contre la maladie de Parkinson.
- Ouverture d'un poste à la comptabilité : Explications fournies par Mr VOYE concernant la création d'un poste d'agent administratif à la comptabilité, délibération au prochain conseil.
- Poubelles rue du stade : Une habitante de la rue du Stade laisse en permanence ses poubelles d'ordures ménagères et de tri sélectif sur le trottoir, la question est posée à Mr le Maire qui déplore cet état de fait qui malheureusement se produit dans d'autres rues de la commune. Un rappel au bon sens et au civisme sera demandé lors d'une prochaine parution sur la mairie infos.

- **PROCES VERBAL DE CLOTURE****DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>
32-2017	taux d'amortissement
33-2017	Travaux cimetière columbarium et caves urnes.
34-2017	Décisions Modificatives N° 2 /2017 et N°3/2017
35-2017	Subvention année 2016 Ecole élémentaire et maternelle
36-2017	ORVITIS Prêt
37-2017	Travaux Eclairage public
38-2017	Téléphonie : Désignation nominative d'un avocat
39-2017	Divertissements de fin d'année
40-2017	TRAVAUX VOIRIE 2018 : demande de subvention

- **CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NOM Prénom</b>	<b>FONCTION</b>	<b>Absent-absent excusé-pouvoir</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>Gérard TREMOULET</b>	Maire		
<b>Didier VOYE</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire		
<b>Rémi RUINET</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint au maire		
<b>Dominique JANIN</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint au maire		
<b>Jean-Michel BRIÉ</b>	Conseiller municipal	Pouvoir à Gérard TREMOULET	
<b>Christophe CHAGNEUX</b>	Conseiller municipal	Pouvoir à Didier VOYE	
<b>Françoise CLERC</b>	Conseillère municipale		
<b>Nicole DARMIGNY</b>	Conseillère municipale		
<b>Laëtitia DE CARVALHO</b>	Conseillère municipale		
<b>Gérard GACHET</b>	Conseiller municipal	Pouvoir à Françoise CLERC	
<b>Magali LEGOUHY-FABRE</b>	Conseillère municipale		
<b>Sébastien MANLAY</b>	Conseiller municipal		
<b>Laëtitia POTIER</b>	Conseillère municipale	Pouvoir à Magali LEGOUHY-FABRE	
<b>Sylvie THIBERT</b>	Conseillère municipale	Absente excusée	
<b>Carole VALROFF</b>	Conseillère municipale		